Le Nord

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Fin de la séance du lundi 11 juillet 1910

L'affaire Rochette

DISCOURS DE M. BRIAND

M. BRIAND continue ainsi : On ajoutait : il s'agissait d'un plus petit... (Rires.) J'ai toujours recommandé en cette affaire la plus grande prudence. M. Clémenceau n'ayant en vue que la bien public (Protestation des socialistes) et averti que M. Rochette compromettait l'épargne publique, m'entretenait fréquemment des dénonciations dont il était saisi; et je lui faisais part des sentiments de circonspection où je pensais qu'il fallait persister.

Nous arrivâmes ainsi au jour où M. Monier vint me parler de la plainte Pichereau. Une instruction fut ouverte M. Monier déclarant qu'elle s'imposait. Mais je lui recommandai la prudence.

Et comme je demandai à M. Berr ce qu'il comptait faire, M. Berr me répondit : cela me regarde; je vais étudier le dossier demain dimanche. Lundi je prendrai une décision. Je vous le jure donc, M. Jaurès, le 21 au soir, samedi, je ne savais pas ce que ferait M. Berr; le lundi, j'appris que M. Berr avait décidé l'arrestation de Rochette. Voilà donc quel fut le rôle du garde des sceaux dans l'arrestation.

M. JAURÈS. — Qui avait renseigné M. Monier sur la qualité du plaignant Pichereau ? (Mouvement.)

M. BRIAND. — M. Pichereau lui-même. (Exclamations, rires.) Allez vous dire aussi que M. Berr était de complicité avec les machinateurs de scandales ?

Dans quelles conditions fut déposée la plainte Pichereau ? Je ne l'ai connu que ces jours-ci. Le rôle du préfet de police est de collaborer avec la justice dans les recherches des crimes et délits. Le préfet avait des inquiétudes. M. Yves Durand se mit en campagne. On lui indiqua une personne qui se disait victime de Rochette et pourrait donner tous les renseignements. Mais il y eut une maladresse : tout eut été normal si M. Pichereau entendu, on l'eut dirigé vers le juge d'instruction.

M. BRIAND. — Malheureusement, dans un excès de zèle, M. Durand a reçu lui-même la plainte. M. Durand a été de très bonne foi. (Exclamations à l'extrême-gauche.) M. Jaurès a dit : on a truqué, on a machiné une plainte chez le préfet même.

M. BRIAND. — M. Jaurès me demande quelles sanctions je vais prendre. Et contre qui veut-il que je les prenne ? Où est la preuve de ses accusations ?

M. JAURÈS. — C'est votre récit même qui justifie mon accusation. Votre chef de police va chez un financier véreux, et c'est chez lui, accompagné d'un sénateur intéressé, qu'il truque les livres, fabrique des faux et ce chef de la police est, après çà, obligé de démissionner. Voilà ce que je dis. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. BRIAND. — Si vous trouvez dans mes paroles de quoi porter une telle accusation contre MM. Durand où Lépine, je plaindrais la justice si elle était rendue dans ces conditions.

M. JAURÈS. — Où M. Durand a caché la vérité à M. Monier sur Pichereau, et c'est un crime de sa part; où M. Monier, sachant tout, a tout caché et c'est en crime de magistrat. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. BRIAND. — La question est de savoir si M. Durand savait aller chez un banquier véreux, au devant d'un plaignant fictif. Vous dites oui. Moi je dis non. Et l'on n'a pas le droit de parler ainsi sans preuves. (Exclamations à l'extrême-gauche.) Surtout quand on se trouve en présence d'un homme comme M. Lépine (Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche) que je crois incapable d'une telle vilenie. Tant que M. Jaurès ne m'aura pas donné les preuves de ses accusations, je défendrai l'honnêteté de M. Lépine. (Applaudissements.) Il y a autre chose. Est-ce que cela a été fait pour permettre à des gens de la police de spéculer sur la ruine de Rochette.....

M. POITOU-DUPLESSIS. — Et à des personnages politiques surtout !

M. BRIAND. — S'il en était ainsi, ils mériteraient un châtiment exemplaire, mais qu'on fasse la preuve !

M. POITOU-DUPLESSIS interrompt. Il est rappelé à l'ordre.

(MM. Barrès, Delahaye et Bougère protestent contre ce rappel).

M. POITOU-DUPLESSIS. — Les personnes incriminées par les journaux ont-elles poursuivi les journaux (Exclamations diverses).

M. BRIAND hausse les épaules.

M. JAURÈS. — M. Gaudrion a joué le 21 mars et a gagné 1 million 500.000 francs. Il devait donc connaître les desseins de la police (Exclamations). Il avait la certitude alors de l'arrestation prochaine (Applaudissements à l'extrême-gauche). Bruit prolongé.

M. BRIAND après un instant répond : « M. Jaurès croit apporter une preuve. Vous pouvez demander en effet pourquoi on ne s'est pas informé de la qualité du plaignant.....

Voix à l'extrême-gauche : C'est la question.

M. BRIAND. — Mais j'y arrive... Le Parquet agit avec la plus grande prudence : il ne mit aucune hâte à arrêter Rochette. Il avait pris des renseignements sur Pichereau, et il apprit bientôt la fragilité de sa plainte (Exclamations à l'extr.-gauche), mais même s'il avait su que la plainte était truquée, le Parquet eut poursuivi son instruction parce qu'à ce moment le délit était constaté ; il avait déjà dans son dossier des documents qui le prouvaient ; il en avait assez déjà pour opérer une perquisition ; or, à ce moment, une perquisition valait une arrestation. Déjà on avait demandé à M. Rochette, quelque temps avant, d'ouvrir ses livres, il s'y était refusé. Ainsi les éléments étaient suffisants pour étayer la prévention, ce n'est donc pas seulement, ainsi qu'on le prétend, la plainte Pichereau qui a décidé de l'arrestation.

Maintenant la fraude énoncée au sujet de la plainte Pichereau est-elle vraie ? Là-dessus il faut que toute la lumière soit faite.

A-t-on joué à la Bourse dans les conditions qu'on a dites ? Je n'en crois rien. Mais une enquête est ouverte sur ces faits.

M. Briand s'explique ensuite sur le rôle de M. Dufour.

Lorsque les coulissiers furent priés de montrer leurs livres, il en référèrent à leur Chambre. Celle-ci leur donna l'ordre de ne les ouvrir qu'en protestant et déclarant qu'ils ne le faisaient que contraints et forcés ; et l'expert fut obligé de refuser cette protestation. Il déclare : Je ne vous contrains pas, car je n'ai pas le droit de contrainte. Voilà quel fut le rôle de M. Dufour, il ne pouvait agir différemment.

M. BRIAND. — Le Préfet de Police, les magistrats mis en cause, ont le plus vif désir de lumiers (sourires) sur les accusations portées contre eux, c'est aussi le désir du Gouvernement, mais ce qu'il ne fera pas, c'est de vous livrer sans preuve, un honnête homme (Applaudissements) que vous avez, peut-être, des raisons de ne pas aimer ; que vous voudriez voir à terre. (Exclamations à l'extrême gauche). M. Lépine est animé du désir de veiller au bien public. (Applaudissements), il a rendu au pays, par son courage, sa probité (Exclamations à l'extrême-gauche ; applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche)...

M. COLLY, proteste dans le crépitement des bravos. — Vous le gardez parce qu'il est votre maître et qu'il vout tient.

M. BRIAND. — C'est de tradition qu'un préfet de police tient toujours son ministre de l'Intérieur. (Rires).

« Je n'en persiste pas moins à dire que M. Lépine est un honnête homme ; et n'ayant pas de preuves contre lui, il est naturel que je refuse de vous livrer son honneur et sa vie. (Applaudissements).

« Le Gouvernement a fait son devoir en cette affaire ; il s'emploiera à faire toute la lumière. Une instruction est ouverte, elle aura assez de pouvoir pour forcer toutes les portes. Si des fonctionnaires sont coupables, ils seront cloués au pilori. Jusque là j'invite la Chambre à garder son sang-froid. (Exclamations à l'extrême-gauche). Il y a des scandales qui ressortent des faits ; il y a des faits qu'on fait tourner en scandales pour le profit de quelques-uns. (Très bien), il y a des gens intéressés à faire croire que les fonctionnaires de ce pays... (Interruption à l'extrême gauche).

« Il y a partout désordre, corruption ; c'est la campagne qui commence...

« Mais ces gens-là ajoutent : « Mais il y a tout de même, pour l'avenir de ce pays, un petit coin de vertu... » et il est là (désignant les socialistes), (rires, protestation des socialistes). Vous ne serez pas dupes... Je ne vous demande pas de porter un jugement absolu sur les faits de l'affaire... M. Jaurès n'a pas apporté de preuves. Et j'espère bien qu'après cette discussion, je trouverai tous les honnêtes gens de la Chambre avec moi. (Bruyantes protestations des socialistes).

M. BRIAND quitte la tribune sous leurs huées, mais de tous les côtés de la Chambre les applaudissements crépitent.

Les socialistes furieux, se jugeant offensés par les derniers mots du Président du Conseil se lèvent d'un seul bond et tendent le poing vers lui.

M. BRIAND alors juge nécessaire un bref commentaire, qu'il fait de sa place : « Mes paroles ne peuvent blesser personne ».

M. BRIAND. — J'ai dit que la conclusion absolue portée par M. Jaurès contre certains magistrats ne serait partagée par personne à la fin de ce débat, sauf que l'on y mit du parti pris.

M. JAURÈS. — La preuve que nous n'en apportons point, c'est que nous sommes décidés avec vous à demander une enquête.

La séance est suspendue à 5 h. 55.

REPRISE DE LA SEANCE

La séance est reprise à 6 heures 15.

M. LEBOUCQ, le deuxième interpellateur a la parole. Il vient demander à M. Briand quelques précisions, et il dit que si le débat a eu lieu si tard, c'est qu'au Palais, un très grave incident s'est produit il y a quelques jours.

M. Leboucq. — On nous a dit que nous assistions à une corruption effrayante du corps des fonctionnaires. Nous ne voulons plus que de telles paroles puissent être prononcées, aussi, je viens vous demander les sanctions que vous allez prendre.

L'orateur reprend l'historique des entreprises Rochette qui intéressaient 50.000 petits porteurs. Est-ce que le Gouvernement s'est préoccupé en temps utile de cette question ?

M. BRIAND. — Eh quoi, en Conseil des ministres, j'aurai porté le question de l'arrestation de Rochette ! Voilà qui aurait été une singulière confusion des pouvoirs.

M. LEBOUCQ n'est plus écouté. — Si on ne veut plus écouter, qffu'on renvoie à demain.

M. MILLEVOYE. — A ce soir !

Voix nombreuses. — Non ! Tout de suite !

M. LEBOUCQ continue. — Il examine le cas du Procureur de la République, à l'occasion de l'arrestation de Rochette. Il remonte au début de l'affaire, aux dénonciations Laur et il arrive à la plainte Picheraou.

Est-ce que le police pouvait ignorer le moralité de ce Pichereau et de ce Gaudriou. Pichereau, tout le monde le savait, était l'homme le plus taré.

M. LAGROSILLIÈRE. — La police le savait.

M. LAUCHE. — C'est pour cela qu'elle s'est adressée à lui.

M. LEBOUCQ. — Et c'est cet homme que votre Procureur de la République prendra pour un plaignant, cet homme poursuivi par ses fournisseurs, par son concierge, par le directeur des Contributions indirectes (Exclam. à l'ext.-gauche).

Vil incident

M. LEBOUCQ. — On a fait plus que fabriquer une plainte, on a fait des faux, des bordereaux falsifiés... (Exclamations. Bruit).

M. Leboucq. — Certes, je n'accuse par le procureur lui-même... (Bruit).

L'expert Julia a nettement établi dans son rapport, le 12 octobre 1909, la falsification des deux bordereaux du nom de Pichereau. (Bruit).

M. JAURÈS. — Eh bien, pourquoi ne s'est-on pas servi de ce rapport.

M. LEBOUCQ. — Malgré ce rapport, M. Beer estime que le crime de faux n'est pas établi (Exclamations à l'extrême gauche), et cet homme, vous l'arrêtez, alors que vous savez qu'il y a dix millions en ordre dans ses coffres. Vous déclarez une faillite qui donne 100 pour 100 et tout cela, sans soeger aux ruines que vous semez autour de vous.

M. BRIAND. — Et vous ne parlez pas de la décision de la Chambre des mises en accusation.

M. DELAHAYE. — Alors, tous pareils.

M. LEBOUCQ. — Voyons à présent le rôle de l'expert. Vous avez dit qu'il ne pouvait agir sans contrainte, pourquoi vos magistrats n'ont-ils pas commis un expert avec pleins pouvoirs. Cependant vous venez de le faire il y a quelques jours. Avouez que c'est un singulier expert que celui qui se présente chez quelqu'un pour examiner ses livres et qui lui dit : « Vous savez, rien ne vous oblige à me les montrer, je ne puis pas agir par contrainte. » Et le juge s'est contenté d'une mission ainsi remplie par l'expert qu'il a délégué. Allons donc ! Et le Procureur Général, quel rôle n'a-t-il joué. Il a eu entre les mains un rapport du président du tribunal de commerce qui concluait à la non-faillite de Rochette ; aussi, lit-il mander un autre syndic de faillite à qui on dit : il faut conclure pour la mise en faillite et celui-ci s'exécute sur le champ... (Bruit).

M. DELAHAYE. — C'est scandaleux (Mouvement).

NOUVEL INCIDENT

M. LEBOUCQ. — Voilà de quelle façon sera prononcée la faillite.

M. BRIAND. — C'est une allégation très grave, qui touche jusqu'à la cour d'appel qui a approuvé la faillite, mais cela ne suffit pas, il faut prouver. (Applaudissements sur quelques bancs).

La tribune, malgré son immunité, ee doit pas devenir une claie sur laquelle on puisse traîner le monde. (Exclamations et applaudissements sur de nombreux bancs).

M. LEBOUCQ. — J'agis en toute indépendance et je ne suis avocat de personne, et je ne permets à personne, qui que ce soit, si haut qu'il soit placé de m'injurier. (Applaudissements à l'extrême gauche). Le fait que j'ai apporté, m'a semblé suffisant par lui même. (Exclamations au centre).

M. DELAHAYE. — Des preuves.

M. LEBOUCQ. — Lorsque la Commission d'enquête sera nommée (Exclamations)...

Pourquoi M. Barthou hausse-t-il les épaules ?

M. BARTHOU. — Je n'ai fait aucun mouvement. M. Briand vous a dit que vous veniez de porter à la tribune une accusation grave, je m'associe à lui pour vous dire que ceux qui auraient commis les faits allégués par vous, auraient commis une forfaiture.

Après une telle accusation, je vous prie de me dire quelle serait la situation du Procureur Général et des magistrats incriminés, jusqu'à ce que la Commission d'enquête ait fait la preuve...

M. BARTHOU. — Mais je vous somme (Tapage à l'extr.-gauche) et je vous supplie d'apporter des preuves.

M. LEBOUCQ. — Leur situation resterait celle qu'ils se sont faite eux-mêmes.

Que fera le Gouvernement. Une enquête sera ordonnée, soit, mais d'ores et déjà, il y a des sanctions à prendre.

Nous sortons d'un scandale, celui des liquidateurs.

M. DELAHAYE. — Il y en a tous les six mois.

M. LEBOUCQ termine en demandant de la promptitude, et il dit que si le Gouvernement ne peut pas l'apporter, il cessera de le soutenir.

INTERVENTION DE M. CECCALDI

M. CECCALDI reproche à M. Briand d'avoir essayé de faire tourner le débat en débat politique.

La salle se vide.

L'orateur n'en continue pas moins. Il examine le cas Gaudrion. Il dit que de nombreux magistrats sont compromis et que le Garde des Sceaux aura fort à faire pour les couvrir.

M. BARTHOU. — M. Ceccaldi se plaint de l'ordre de non lieu dont Gaudrion a bénéficié. Mais le juge a décidé dans in plénitude de son droit. La justice n suivi son cours.

M. CECCALDI. — Admettez-vous qu'un prévenu soit averti deux jours à l'avance qu'une perquisition doit se faire chez lui ?

Trois demandes d'enquête sont déposées par MM. Leboucq, Berry et Jeurès.

M. BRIAND. — Le gouvernement est d'avis qu'il ne peut accepter avont tont qu'un ordre du jour de confiance approuvant ses déclarations. Il s'expliquera ensuite sur l'enquête. (Exclamations.) Je veux dire celles s'appliquant à des questions judiciaires ou politiques. En revanche, elles risquent d'aggraver une situation difficile. (Applaudissements au centre.)

Sur quoi porterait l'enquête ? Sur les faits qui ont accompagné ou suivi l'affaire. Donc, sur l'affaire elle-même, sur le rôle du juge de la Cour d'appel, comment procéderait-elle ? Pour que ses investigations fussent efficaces, il faudrait que cette commission eut des pouvoirs.

M. BERRY. — Bien sûr ! Des pouvoirs judiciaires.

M. BRIAND. — Alors la Chambre, émanation politique, instituerait un pouvoir judiciaire ? (Applaudissements au centre.) Cela ne se peut pas.

M. BRIAND. — Le Gouvernement vous a dit qu'il rechercherait la vérité. Si vous n'avez pas confiance en lui, dites-le. Je ne vous cache pas qu'en d'autres circonstances, je n'hésiterais pas à poser la question de confiance sur la commission d'enquête. Ici, je suis gêné car, en somme, vous m'avez mis en cause : j'étais garde des sceaux lors de l'arrestation; aussi, comme je tiens à obtenir la lumière, je ne m'oppose pas à l'enquête. Mais je vous en montre le danger. C'est tout. Mais il reste entendu que si vous la votez, elle ne s'applique pas au procès actuel et qu'elle n'aurait pas de pouvoir judiciaire. Mais le Gouvernement tient à ce que le débat ne se termine pas sur le vote de l'ordre du jour Renauld.

M. VILLEBOIS-MAREUIL déclare que la magistrature n'a plus l'indépendance de jadis qui lui faisait sa vertu. Il demande au gouvernement de prendre les mesures que comporte la situation.

M. JAURÈS demande à la Chambre de déclarer qu'il y aura enquête; le gouvernement d'ailleurs la demande.

LES ORDRES DU JOUR

La priorité n'est pas contestée pour l'ordrs du jour Renauld, ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour faire la lumière sur tous les actes relatifs à l'arrestation de Rochette et pour appliquer, le cas échéant, les sanctions nécessaires, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. BRIAND. — Le gouvernement pose la question de confiance sur l'ordre du jour.

Par **395 voix contre 85**, l'ordre du jour est adopté.

On passe ensuite au vote sur la motion suivante de M. Leboucq :

« La Chambre, voulant faire la lumière sur les faits qui ont précédé, suivi ou accompagné l'arrestation de Rochette, décide la nomination d'une commission de 33 membres ».

Ce texte est adopté par **398 voix contre 169**.

La séance est suspendue à 9 h. 35.

REPRISE DE LA SÉANCE

A 10 h. 35 la séance est reprise.

La Commission du suffrage universel

Le président donne lecture des résultats du vote sur la commission du suffrage.

Il y a eu 513 votants sur 593 députés. La liste proportionnelle arrive avec 12.389 voix contre 9.756 voix aux quatre listes anti-proportionnalistes réunies.

La séance est levée à 10 h. 45.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— **A BASSE-TERRE** (Guadeloupe), du **R. P. Henri Vanhaecke**, de la Congrégation du Saint-Esprit.

Le Père Vanhaecke, originaire de Bissezeele, était fort connu et estimé en Flandre ; il fut plusieurs années supérieur du collège des Pères du Saint-Esprit à Merville.

— **A LILLE**, de **Mme Marie-Antoinette Laurent**, maîtresse de classe à l'Institution Blanche de Castille, pieusement décédée le dimanche 10 juillet, à l'âge de 34 ans, munie des sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise.

Les convoi et service auront lieu mercredi 13 juillet, à neuf, heures en l'église de Saint-Martin d'Esquermes, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé. L'assemblée à l'Institution Blanche de Castille, 2, rue Jean-Levasseur, place de Tourcoing, à huit heures trois quarts.

— **A HALLUIN**, de **M. Rémi Hindrick**, pharmacien, décédé à l'âge de 50 ans.

Le défunt était le beau-frère de M. l'abbé Albert Deroo et de dame Juliette Deroo, en religion Sœur Pautine du Sacré-Cœur, supérieur du pensionnat de la Sagesse à Hanbourdin.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui mardi, à 10 heures, en l'église Saint-Hilaire.

— **A MOUVAUX**, de **Mme Vve Samarque**, âgée de 76 ans.

Les funérailles auront lieu jeudi 14 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-Germain. Les Matines seront chantées la veille à 4 heures.

— Lundi matin, à dix heures, ont eu lieu, en l'église St-Waast, à **BAILLEUL**, les funérailles de **Mme veuve Louis Rauwel**, née **Marie Clavière**.

Le deuil était conduit par M. Rauwel Pascal, fils de la défunte.

Une nombreuse assistance avait tenu à apporter, par sa présence, un témoignage de sympathie à la famille de cette excellente personne.

— **A DUDZEELE**, ont eu lieu, lundi 11 juillet, à dix heures, les funérailles de **M. Albert Vandenbussche**, instituteur en retraite.

Une affluence considérable d'amis, d'anciens élèves, remplissait l'église.

Tous avaient voulu témoigner de la sympathie que s'était acquise cet instituteur, dans un pays dont il avait formé les enfants durant 35 ans.

Le deuil était conduit par M. l'abbé Vandenbussche, curé d'Oxelaere, fils du défunt, et par M. Blavoet, son gendre, accompagnés de M. l'abbé Thibaut, doyen de Cassel, et de M. Castier, curé de Godewaerswelde.

M. le curé d'Oudezeele officiait, assisté par MM. les curés de Winnezeele et de Bavinchove.

On remarquait M. le supérieur du Collège Saint-Jacques, les curés de Bavinchove, de Zuytpeene, de Nordpeene, de Zermezeele, du décanat de Cassel; M. Fauverghe, curé de Grande-Synthe ; MM. Sockei et Doudermy, vicaires originaires d'Oxelaere, et d'autres prêtres encore de la région.

Au cimetière, après un discours d'un instituteur communal du canton de Steenwoorde, M. Vermeulen, ancien directeur de l'école communale de Cassel, prononça un beau discours où la conviction chrétienne la plus ferme s'unissait admirablement à l'expression des sentiments les plus délicats de l'amitié.

Nous recommandons aux prières l'âme de la défunte et offrons à sa famille nos tiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

— On nous annonce les fiançailles de **M. Charles Gaudron**, fils de Mme Gaudron-Parent de **TOURCOING**, avec **Mlle Julienne Herlem**, d'**INCHY-BEAUMONT**.

— On nous annonce le prochain mariage de **M. Joseph Sion**, d'**HOUPLINES**, avec **Mlle Jeanne Gervaux**, de **QUESNOY-SUR-DEULE**.

ÉCHOS

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le poste de facteur de Fécbain est converti en recette simple de 3e classe.

SAPEURS-POMPIERS

Sont nommés : lieutenant à Dechy, M. Waterlot ; capitaine en premier à Douai, M. Richard ; lieutenant à Douai, M. Debruyn.

ÉCLUSIER

Est nommé éclusier de 1re classe : M. Marquette Charles, éclusieur de 2e classe, port de Dunkerque.

GARDIEN DE PHARE

Est nommé gardien de 1re classe : M. Merlin, Léon, phare de Dunkerque, gardien de 2e classe.

DANS LES SYNDICATS INDÉPENDANTS

M. Charles Bertrand poursuit avec succès sa campagne en faveur de l'élévation de la cotisation syndicale.

Samedi, à l'issue de l'assemblée générale des Indépendants du Textile de Fourmies, M. Charles Bertrand a montré la nécessité et les avantages des fortes cotisations. Le système d'augmentation progressive qu'il a présenté a été accepté à l'unanimité et sera mis en vigueur à compter du mois d'août.

LES « CONTEMPORAINS »

La liste complète des biographies parues dans la collection des « Contemporains », éditée par la Bonne Presse, se trouve dans nos bureaux, 15, rue d'Angleterre, et 1, rue des Sept-Agaches.

Les ÉLECTIONS CANTONALES

CANDIDATURES BLOCARDES ET SOCIALISTES

Canton de Cambrai-Ouest. — M. Demolon, industriel à Cambrai, radical, est candidat au Conseil général, pour le siège de M. Bersez.

Cambrai-Est. — Candidat au conseil d'arrondissement : M. Dhordain, maire de Cauroir, conseiller sortant.

Marcoing. — M. Leriche, conseiller sortant, se représente au conseil général.

Bouchain. — M. Coquelle, conseiller d'arrondissement sortant, se représente.

Valenciennes-Est. — M. Huyghe-Wallet, maire de Quiévrechain candidat du Bloc, pour le conseil d'arrondissement ; le citoyen Verdavaine, conseiller municipal d'Onnaing, candidat socialiste.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CONSEIL GÉNÉRAL

Avesnes-Sud. — M. Hector Sandrart, radical, se représente.

Maubeuge-Nord. — M. Pigé, conseiller d'arrondissement, blocard, est candidat au conseil général.

Maubeuge-Sud. — Candidat : le docteur Defontaine, radical-socialiste.

Le Quesnoy-Ouest. — M. Debove, radical-socialiste, se représente.

Trélon. — Le conseiller sortant, M. Buissart, radical, aura comme adversaire le docteur Moret, radical-socialiste.

Berlaimont. — Le docteur Cathelotte, socialiste, se représente.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton Nord d'Avesnes. — M. Charon, radical, se représente.

Canton de Landrecies. — Candidat du Bloc : M. Thomas, maire de Favril.

Le Quesnoy-Est. — Candidat du Bloc : M. Williot, déjà conseiller d'arrondissement.

Solre-le-Château. — M. Doitour, conseiller sortant, se représente.

CANTON DE LILLE-SUD

Tout le monde sait maintenant, puisque tous les journaux ont annoncé la nouvelle aux quatre coins du département, que M. de Lauwereyns est candidat du bloc au conseil général dans le canton Sud de Lille.

Eh bien ! M. de Lauwereyns lui-même est le seul qui ne le sache point !

Il a, en effet, rempli de ses affiches les communes du canton Sud-Est, Thumesnil, Ronchin, Faches !

C'est un comble !

LAURÉATS du Concours d'Arithmétique

entre les Elèves des Collèges Ecclésiastiques du Diocèse de Cambrai

SIXIEME A (278 concurrents)

1. Marcel Larmuzeaux, Fourmies. — 2. Albert Debel, Armentières. — 3. E. Rolland, Marcq. — 4. Etienne Looy, Valenciennes. — 5. Alfred Deperchin, Tourcoing. — 6. André Tronlon, Fourmies. — 7. Florimond Courouble, Roubaix. — 8. Henri Pollet, Tourcoing. — 9. Fernand Descomps, Armentières. — 10. Fernand Ammeux, Dunkerque. — 11. Robert Messian, Cambrai. — 12. Emile Carissimo, Marcq. — 13. G. Desbonnets, Tourcoing. — 14. Jules Dujardin, Tourcoing. — 15. Anselme Demawarin, Tourcoing. — 16. Jean-Marie Demon, Tourcoing. — 17. Henri Buschbell, Tourcoing. — 18. André Leclercq, Tourcoing. — 19. Pierre Lefranc, Fourmies. — 20. Antoine Scalabre, Dunkerque. — 21. Maurice Lescroart, Tourcoing. — 22. Pierre Malard, Tourcoing. — 23. Louis Douchy, Valenciennes. — 24. François Jacquemont, Estaires. — 25. Jacques Batteur, Marcq. — 26. Joseph Fortrie, Marcq. — 27. Henri Demestre, Tourcoing. — 28. Jean Leclercq, Tourcoing. — 29. Adolphs Wercq, Roubaix.

SIXIEME B (246 concurrents)

1. Maurice Brygo, Dunkerque. — 2. Elie Bracquaert, Hazebrouck. — 3. Alfred Deswarte, Dunkerque. — 4. Daniel Bonduelle, Armentières. — 5. Alphonse Verheyde, Jeanne d'Arc. — 6. Auguste Frémaux, La Bassée. — 7. Marcel Chevalier, Jeanne d'Arc. — 8. Maurice Leurs, Dunkerque. — 9. Jean Duhamel, Douai. — 10. Joseph Peenaert, Dunkerque. — 11. R. Facq, Marcq. — 12. Gabriel Leroy, Hazebrouck. — 13. Eugène Caillieu, Dunkerque. — 14. Raymond Debroucker, Hazebrouck. — 15. Firmin Falleur, Valenciennes. — 16. Achille Mollet, Marcq. — 17. Alphonse Schoonheere, Hazebrouck. — 18. Félix Dubart, Jeanne d'Arc. — 19. Joseph Deram, Dunkerque. — 20. Robert Godderis, Hazebrouck. — 21. Eugène Loutre, Jeanne d'Arc. — 22, Maurice Charley, Hazebrouck. — 23. Gaston Debavelaere, Dunkerque. — 24. — M. Fauconnier, Fourmies. — 25. Jules Devos, Dunkerque. — 26. Jérôme Baey, Hazebrouck.

CINQUIEME A (260 concurrents)

1. Auguste Omez, Tourcoing. — 2. Henri Lemaire, Jeanne d'Arc. — 3. Lucien Parmentier, Saint-Amand. — 4. Charles Hoppe, Estaires. — 5. Victor Jombart, Armentières. — 6. Jules Cambier, Marcq. — 7. Pierre Ghislain, Jeanne d'Arc. — 8. André Vanlerberghe, Hazebrouck. — 9. Arthur Parsy, Estaires. — 10. Paul Delebarre, Hazebrouck. — 11. Stanislas Leurent, Tourcoing. — 12. Marc Landrieu, Valenciennes. — 13. Jean Gokelaere, Hazebrouck. — 14. Henri Wagnon, Tourcoing. — 15. Bernard Gossot, Douai. — 16. Paul Toulemonde, Tourcoing. — 17. Antoine Leplus, Jeanne d'Arc. — 18. Robert Faille, Armentières. — 19. André Florent, Jeanne d'Arc. — 20. Joseph Pollet, Armentières. — 21. Fernand Lecointe, Jeanne d'Arc. — 22. Georges Carissimo, Tourcoing. — 23. Robert Lepoutre, Roubaix. — 24. Victor Vigneron, Armentières. — 25. Paul de Kerarmel, St-Amand. — 26. Jean Baude, Bailleul. — 27. Pierre Delehelle, Estaires. — 28. Rémy Ricourt, Bailleul.

CINQUIEME B (210 concurrents)

1. François Deffontaines, Jeanne d'Arc. — 2. Ernest Bonduelle, Armentières. — 3. Louis Herduin, Cambrai. — 4. Jules Caudrelier, Jeanne d'Arc. — 5. Henri Vonhaecke, Hezebrouck. — 6. André Sander, Jeanne d'Arc. — 7. Léon Dumez, Saint-Amand. — 8. Léon Morand, Jeanne d'Arc. — 9. Ernest Capelle, Jeanne d'Arc. — 10. Michel Pottiez, Estaires. — 11. Charles Régnier, Saint-Amand. — 12. Marcel Houssin, La Bassée. — 13. André Chuffart, Jeanne d'Arc. — 14. Henri Delangue, Estaires. — 15. Paul Dussart, Saint-Amand. — 16. Jules Thor, Hazebrouck. — 17. René Cbuffart, Jeanne d'Arc. — 18. Raphaël Vanbockstael, Hazebrouck. — 19. Camille Vermaele, Estaires. — 20. Albert Van Inghelandt, Hazebrouck. — 21. Emile Delangre, Armentières. — 22. Marcel François, Estaires. — 23. Paul Vanhems, Hazebrouck. — 24. Jules Dewynter, Dunkerque.

TROISIEME A ET B. Programme officiel (40 concurrents)

1. Fernand Moreau, Marcq. — 2. Pierre Delcroix, Jeanne d'Arc. — 3. Julien Vasut, Marcq. — 4. Edmond Lesecq, Jeanne d'Arc. — 5. François Delemer, Jeanne d'Arc. — 6. Albert Quinion, Dunkerque. — 7. Paul Vanoutryve, Jeanne d'Arc.

TROISIEME A (172 concurrents)

1. André Tillie, Hazebrouck. — 2. Carlos Bernard, Dunkerque. — 3. Maurice Leman, Tourcoing. — 4. Jacques Bayard, Roubaix. — 5. Henri Plat, Estaires. — 6. André Devos, Dunkerque. — 7. A. Leurent, Tourcoing. — 8. Louis Honorez, Marcq. — 9. Charles Wavelet, Estaires. — 10. Louis Dieusaert, Bailleul. — 11. Jean Picke, Tourcoing. — 12. Paul Blacq, Roubaix. — 13. René Harmégnies, Valenciennes. — 14. Hubert Claude, Roubaix. — 15. Albert Salomé, Armentières. — 16. Gérard Isbecque, Roubaix. — 17. Louis Stopin, Estaires. — 18. Fernand Robert, Dunkerque. — 19. Jules Dereux, Roubaix.

TROISIEME B (45 concurrents)

1. Lucien Vanderlynden, Hazebrouck. — 2. Louis Dambrine, Jeanne d'Arc. — 3. Louis Delahaye, Armentières. — 4. Félix Hennequant, Valenciennes. — 5. Achille Donte, Armentières.

PALMARÈS DU VIIe Concours Fédéral des Sociétés catholiques de Gymnastique du Nord

Voici la suite du palmarès du VIIe concours fédéral de gymnastique auquel ont pris part, à Hazebrouck, dimanche 3 juillet, les sociétés catholiques de la région :

DEUXIEME DIVISION. — ADULTES

Ecole de section avec armes. — 1er prix avec félicitations : Avelin, Solesmes ; 1er prix, Wattrelos ; 2e, Bettignies ; 3e Croisienne, Croix ; Saint-Martin, Dunkerque ; Intrépide, Roubaix.

Ecole de section sans armes. — 1er prix avec félicitations : Annœullin ; N.-D. Cambrai ; Stéphanoise, de Lille ; Mons-en-Pévèle ; 2e, Coutiches ; Calais ; Coudekerque-Branche ; Cysoing ; Saint-Michel, Fourmies ; Flines-lez-Raches ; Flines-lez-Mortagne ; Jeanne d'Arc, Guisnes ; le Quesnoy ; la Moulinoise, Lille ; Mouvaux ; Sin-le-Noble ; Steenwerck ; Sainghin-en-Weppes ; Saint-Venant ; Watten ; Werwicq ; 3e Saint-Omer.

Ensembles imposés. — 1er prix avec félicitations : Aire-sur-la-Lys ; Annœullin ; Berlin-les-Blines ; Calais ; N.-D. Cambrai ; Croisienne, Croix ; Erquinghem ; Flines-les-Raches ; Halluin ; La Bassée ; Stéphanoise, Lille ; Mons-en-Pévèle ; Saint-Paul, Roubaix ; Intrépide, Roubaix ; Sin-le-Noble ; Salesmes ; Saint-Venant ; Werwicq ; 1er prix, Jeanne-d'Arc, Armentières ; Bousbecque ; Couliches ; Coudekerque-Branche ; Cysoing ; Saint-Martin, Dunkerque ; Frelinghien ; Flines-lez-Mortagne ; Jeanne-d'Arc, Guisnes ; La Moulinoise, Lille ; Mouvaux ; Mons-en-Berœul ; Steenwerck ; Sainghin-en-Weppes ; La Liberté, de Tourcoing ; Saint-Omer ; Wattrelos ; 2e, Bailleul ; Bellignies ; Caudry ; Saint-Michel, Fourmies ; Le Cateau ; 3e, Le Quesnoy ; Watten.

Boxe. — 1er prix avec félicitations : Aire-sur-la-Lys ; Avelle ; Bellignies ; Caudry ; Calais ; Jeanne-d'Arc, Guisnes ; La Bassée ; La Gorgue ; Stéphanoise, Lille ; Moulinoise, Lille ; Mons-en-Barœul ; Saint-Paul, Roubaix ; Steenwerck ; Solesmes ; Werwicq ; 1er prix : Annœullin ; Bousbecque ; Bailleul ; Erquinghem ; Frelinghien ; Saint-Michel, Fourmies ; Le Quesnoy ; Watten ; 2e, Jeanne d'Arc, Armentières ; Coudekerque-Branche ; N.-D. Cambrai ; Flines-lez-Raches ; Flines-lez-Mortagne ; Le Cateau ; Sainghin-en-Weppes ; 3e, Coutiche ; Croisienne, de Croix ; Cysoing ; Saint-Martin, de Dunkerque ; Halluin ; Mouvaux ; Mons-en-Pévèle ; Intrépide, de Roubaix.

Escrime et maniement d'armes. — 1er prix avec félicitations : Annœullin ; 1er prix : Bellignies ; Saint-Martin, Dunkerque ; Wattrelos ; 3e, Solesmes ; Intrépide, Roubaix.

(A suivre).

Bollezeele procure un second triomphe à sa VIERGE COURONNÉE

Nos lecteurs se souviennent des fêtes splendides du 16 mai, où Notre-Dame de Bollezeele fut couronnée par Mgr Delamaire, aux acclamations de la Flandre entière.

La Madone glorieuse est de celles qu'on se plaît à revenir fréquemment vénérer. Une neuvaine était organisée en son honneur dans les premiers jours de juillet ; Tour à tour la Vierge vit défiler devant elle les paroisses de Volckerinckhove, Merckeghem, Broxeele, Buysscheure, Arnèke, Zeggers-Cappel, Bissezeele, Bringhem, Drincham, Pitgam, Millam, Lederzeele.

Le dimanche fut réservé à Bollezeele. Dès la veille, bien que le temps ne fût guère engageant, les hab